DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-65 – (7)

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six novembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de voix : 21

- **Étaient présents :**
Sébastien SOULIER, **Maire**
Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoints au Maire**
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Yannick IHAMOUINA, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Élodie PAULS, Romain BRETON
- **Était absent :** Kévin PHALIP
- **Procuration :** Élodie PAULS à Anne THEVENOT

- **Secrétaire de séance :** Loïc ROUSSON

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-65 – (7) / Subvention de soutien à l'opération « Octobre rose » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la campagne nationale « Octobre Rose » a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance du dépistage précoce du cancer du sein et de soutenir les actions de prévention, d'information et d'accompagnement des personnes touchées par cette maladie ;

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Pargoire de s'associer à cette démarche de solidarité et de santé publique ;

Considérant l'intérêt local que présente le soutien aux actions de sensibilisation et de prévention du cancer du sein ;

Considérant que la Commune souhaite apporter une contribution financière à cette cause à travers l'attribution d'une subvention exceptionnelle à un organisme œuvrant dans la lutte contre le cancer ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 €.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » 2026,

* **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de **100 €** à ligue contre le cancer, afin de soutenir ses actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre le cancer du sein,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HÉRAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com